



QUATRIÈME RAPPORT
DU
COMITÉ PERMANENT
DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

Première session
de la 60^e législature
du Nouveau-Brunswick

le 23 novembre 2021

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Cullins, président
M. Ames, vice-président
M^{me} S. Wilson
M. Hogan
M^{me} Bockus
M^{me} Anderson-Mason, c.r.

M. C. Chiasson
M. Guitard
M. Mallet
M^{me} Mitton
M. Austin

le 23 novembre 2021

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son quatrième rapport de la session.

Le comité se réunit le 16 novembre 2021 à la Chambre du Conseil législatif et étudie le projet de loi 64, *Loi modifiant la Loi concernant la podiatrie*, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Carleton-York, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,

Ryan Cullins, député